



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2019**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard GUICHARD - Maire*

**Membres présents :** MMES Martine BEAULIEU, Marie-Claire BULLIFFON, Léontina GARNIER, Anne PAGAN, Karima RABEHI, Annabelle TURC,  
MM. Franck BONNAUD, Vincent BONNIER, Alain CLERC, Frédéric CRASSIN, Jean-Louis DESCHER, Daniel DUSSOLIN, Gérard GUICHARD, Philippe JOSIEN, Jean-Paul PERRET, Nénad PAVLOVIC, Jean-Claude PITTON,  
formant la majorité des membres en exercice ;

**Procurations :** M. Jamel BENGORINE (procuration à Alain CLERC) ;

**Absents excusés :** Mme Magalie CONTY, M. Valéry MORTIER ;

Martine BEAULIEU a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

**En exercice : 20**

**Présents : 17**

**Votants : 18**

**Présentation du Major Wilfrid Boissy, commandant de la brigade de gendarmerie de Pont-d'Ain**

Monsieur le Maire accueille le Major BOISSY, commandant de la brigade de gendarmerie de Pont d'Ain depuis juillet 2019 (28 ans de carrière), et les conseillers municipaux.

La Communauté de brigade de Pont d'Ain – Poncin compte 19 gendarmes. Elle intervient sur 20 communes comptant au total 22 000 habitants. Elle manque périodiquement de personnel, notamment l'été dernier, ce qui rend son travail plus difficile.

Les interventions les plus fréquentes sont liées : aux violences intrafamiliales, aux cambriolages, aux insultes, aux tapages nocturnes. La brigade a ouvert 2 200 procédures en 2019, soit 100 de plus qu'en 2018.

Les procédures de garde-à-vue sont moins fréquemment utilisées qu'auparavant, mais les contrevenants sont souvent entendus en « audition libre » (les personnes sont libres de partir quand elles le souhaitent). Il y en avait eu 38 en 2018 et 66 en 2019. L'activité judiciaire de la brigade est importante. En ce moment, ce sont les cambriolages et les problèmes de drogues qui suscitent le plus d'interventions. Le problème des cambriolages est difficile à traiter car les délinquants sont issus de plusieurs types de populations (drogués qui utilisent se moyens pour se payer leurs doses, étrangers, opportunistes...).

Philippe JOSIEN demande ce qu'il a le droit de faire s'il trouve un cambrioleur chez lui. Le Major Boissy répond qu'il a le droit de l'interpeler, qu'il peut utiliser la force pour ce faire, mais que cela ne doit pas être disproportionné. Annabelle TURC demande quelle est la réglementation sur les armes de chasse. Le Major Boissy répond que la réglementation a changé et qu'il y a des obligations déclaratives à respecter. Philippe JOSIEN demande s'il a le droit d'utiliser son fusil de chasse pour se défendre. Le Major Boissy répond qu'on a le droit à la légitime défense.

Il explique que le Parquet de Bourg-en-Bresse compte 12 membres : ils prennent des permanences à tour de rôle. Les magistrats prennent des décisions sur les procédures engagées par les gendarmes et la police. Celles-ci peuvent varier en fonction des magistrats et des personnes interpellées. Philippe JOSIEN évoque une émission de télévision sur l'activité d'une brigade de gendarmerie et qui l'a choqué. Le Major Boissy répond qu'il faut prendre ces émissions avec distance, car il y a souvent une très grande différence entre ce qui est montré et la réalité. Jean-Claude PITTON demande si les statistiques de la délinquance montrent des évolutions depuis les cinq dernières années. Le Major Boissy dit qu'il regarde peu les outils statistiques. Sur les vols, on constate une augmentation de 35% par rapport à 2018. Sur le plan national, on constate une explosion

de la délinquance. Daniel DUSSOLIN dit que dans notre secteur, nous avons surtout un problème avec la population des Brotteaux de Jujurieux. Le Major Boissy dit que c'est effectivement un vivier qui est connu et qui a un rayon d'action assez large. Marie-Claire BULLIFFON demande ce qui peut être fait. Le Major Boissy répond que la gendarmerie a déjà mené des enquêtes, avec mise en place d'une cellule spécifique, mais qu'il est difficile de les condamner. Les délais de jugement étant très longs, les personnes arrêtées peuvent être remises en liberté dans l'intervalle. En outre, ils ont souvent accès à de très bons avocats. Nénad PAVLOVIC demande si le nombre de gendarmes évolue en fonction de la population et de la charge de travail. Le Major Boissy explique que, dans la région, le Rhône, l'Isère et la Loire passent en premier dans les attributions de postes car ce sont de gros départements. L'Ain passe souvent en dernier. Les attributions de postes dépendent des décisions prises par les échelons supérieurs. Quoi qu'il en soit, il manque beaucoup de personnel dans la gendarmerie, car beaucoup partent dans le privé et que le recrutement de jeunes est insuffisant. Martine BEAULIEU demande si l'on peut faire quelque chose concernant les poids lourds sortant de l'autoroute qui empruntent la rue du 1<sup>er</sup> septembre alors qu'elle est limitée en tonnage. Le Major Boissy répond qu'il y a des contrôles faits par les motards, mais qu'étant donné le manque de personnel, la police de la route passe après les autres problèmes. Monsieur le Maire dit que nous avons quelque chose qui nous complique la vie dans le centre-ville (surtout rue Louise de Savoie), même si c'est moins grave, c'est le stationnement hors case. Le Major Boissy dit que l'on devrait constater une amélioration, car les gendarmes ont beaucoup verbalisés ces derniers temps, de jour comme de nuit, et que cela va continuer. Anne PAGAN demande ce que l'on peut faire sur le problème des voitures-ventouses sur les parkings. Le Major Boissy répond que c'est à la mairie de le gérer avec Epav'service. Nénad PAVLOVIC demande si pour prévenir la délinquance, il ne faudrait pas faire de la sensibilisation auprès des citoyens. Le Major Boissy explique que le dispositif « participation citoyenne » a été mis en place dans 7 ou 8 communes sur les 20 du secteur. Même dans ces communes, il aurait besoin d'être réactivé, car il est un peu tombé dans l'oubli. C'est un dispositif intéressant car les gens qui en font partie ont plus de facilité à appeler les gendarmes en cas de besoins, mais il a ses limites : par exemple, il permet rarement de faire des flagrant-délits. Il a reçu pour consigne de ne plus le mettre en place, car c'est très chronophage et n'intéresse finalement qu'assez peu de personnes. Nénad PAVLOVIC constate que dans notre secteur il y a moins d'un gendarme pour 1 000 habitants et que c'est très peu. Le Major Boissy dit qu'il espère avoir du renfort, mais que les bureaux risquent d'être trop petits pour accueillir du personnel supplémentaire et qu'ils sont particulièrement mal conçus. Jean-Louis DESCHER demande si les gendarmes vont patrouiller sur la place du Champ de Foire et vers la halle. Le Major Boissy répond que c'est un secteur de la commune où beaucoup de regroupements sont constatés et que la gendarmerie a souvent été appelée. Il rappelle que lorsqu'aucune infraction n'est commise et que les personnes se trouvent sur la voie publique, la gendarmerie n'a pas le droit de faire des contrôles, à moins d'avoir une réquisition du procureur. Cet été les habitants ont dû subir des tapages et des dégradations. L'été prochain une autre stratégie sera mise en œuvre. Maintenant que les lieux de regroupements ont été repérés, il pourra faire réaliser des contrôles avec un chien de détection des stupéfiants. Cela permettra d'augmenter les interpellations de manière importante. Philippe JOSIEN demande ce qu'encourent les personnes arrêtées. Le Major Boissy répond que cela dépend s'il y a récidive ou pas : il peut y avoir des rappels à la loi, des amendes...

Monsieur le Maire remercie le Major Boissy pour sa venue et ses échanges.

#### **20h40 : départ du Major Boissy**

Monsieur le Maire dit que les gendarmes sont souvent écœurés par les remises en liberté des délinquants qu'ils ont eu du mal à arrêter.

**Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25 novembre 2019 :  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

## ORDRE DU JOUR

### Délibérations

#### **1) Recensement de la population 2020 – Recrutement des agents recenseurs et fixation de leur rémunération**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une enquête de recensement de la population aura lieu en 2020, du 17 janvier au 16 février. La commune sera divisée en 8 districts en fonction de la configuration de notre territoire et des préconisations de l'INSEE.

La commune recevra une dotation de l'INSEE se montant à 5 416 €.

Le Maire indique à l'assemblée qu'il appartient à la commune de recruter les agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Il propose de recruter 7 agents recenseurs et de fixer leur rémunération comme suit :

$$\frac{\text{Enveloppe financière communale X nombre de logements recensés par agent}}{\text{Nombre total de logements sur la commune}}$$

Il propose de fixer l'enveloppe communale à 7 000 € (hors charges patronales) et de verser une somme forfaitaire de 150 € à chaque agent recenseur pour couvrir les frais de transport et les séances de formation.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

**Vu** le décret n° 2003-485 du 5 Juin 2003 relatif au recensement de la population,

**Vu** le décret n° 2003.561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** à 7 le nombre de postes d'agents recenseurs pour l'opération de recensement 2020 ;

**FIXE** l'enveloppe communale pour la rémunération des agents recenseurs à 7 000 €, hors charges patronales et indemnité forfaitaire de frais de transport et de formation ;

**DECIDE** de fixer la rémunération brute des agents recenseurs comme suit :

$$\frac{\text{Enveloppe financière communale X nombre de logements recensés par agent}}{\text{Nombre total de logements sur la commune}}$$

**DIT** qu'une somme forfaitaire de 150 € sera versée à chaque agent recenseur pour couvrir les frais de transport et les séances de formation ;

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

**DIT** que les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au Budget Principal de l'exercice 2020.

**Débat et questions** : Martine BEAULIEU dit que parfois le recensement peut être compliqué par le fait que les habitants n'inscrivent pas leur nom sur leur boîte aux lettres. Monsieur le Maire ajoute que les agents recenseurs peuvent être obligés de relancer les gens plusieurs fois pour obtenir une réponse. Karima RABEHI demande pourquoi le calcul de la rémunération est ramené à la feuille et pas à la taille du district. Monsieur le Maire répond que c'est un choix qui permet de valoriser le travail accompli. Léontina GARNIER demande si nous avons pu enfin tous les trouver. Monsieur le Maire répond que l'effectif est au complet, même si cela a été un peu difficile. Il rappelle que l'enquête aura lieu du 17 janvier au 16 février 2020.

## **2) Camping de l'Oiselon – Mise aux normes du transformateur électrique**

Madame Martine BEAULIEU rappelle au Conseil Municipal que le transformateur électrique du camping n'étant pas aux normes, il avait été prévu lors de l'élaboration du budget de le remplacer. L'entreprise CEGELEC, qui avait été consultée, n'est cependant pas en mesure d'honorer le devis qu'elle nous a présenté et que nous avons validé.

L'entreprise SOBECA nous a fait une offre qui se monte à 10 640 € HT, soit 12 768.00 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir cette offre.

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé de Madame Martine BEAULIEU,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**RETIENT** l'offre de l'entreprise SOBECA pour la mise aux normes du transformateur électrique du camping, se montant à 10 640 € HT, soit 12 768.00 € TTC.

**Débat et questions :** Karima RABEHI demande pourquoi l'entreprise initiale qui avait présenté un devis, ne veut plus réaliser les travaux. Martine BEAULIEU et Monsieur le Maire répondent qu'ils n'ont pas vraiment d'explication, si ce n'est que le devis avait très certainement été sous-évalué et que l'entreprise s'en est rendu compte trop tard. Quoi qu'il en soit, malgré de multiples relances, nous ne parvenons pas à les faire réagir et surtout intervenir. Nous lui avons même proposé de corriger son devis, mais elle n'a pas répondu. Après l'avoir attendu durant plusieurs mois, nous avons décidé de consulter une autre entreprise. Philippe JOSIEN demande en quoi ces travaux consistent. Martine BEAULIEU répond que nous devons installer plusieurs dispositifs de protection dans le transformateur et insérer un bac de rétention en-dessous. Karima RABEHI demande à combien se montait le devis initial. Martine BEAULIEU répond qu'il était d'environ 6 800 €. Monsieur le Maire dit qu'il a essayé de négocier avec SOBECA pour qu'elle s'aligne sur ce prix, mais elle lui a répondu qu'elle ne savait pas faire ce travail à ce prix-là. Il précise que ces travaux impliqueront une coupure d'électricité dans le quartier, qui concernera notamment le camping et le gymnase. Martine BEAULIEU dit que nous essaierons de faire faire ces travaux pendant les vacances de février, mais la date n'est pas encore fixée. Monsieur le Maire souligne que ces travaux sont prévus depuis au-moins trois ans.

## **3) Nouvelle station d'épuration – Etudes d'infiltration**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle d'épuration, la commune doit faire réaliser des études d'infiltration des sols afin de pouvoir déterminer le mode de rejet de la station qui sera le plus approprié.

Une consultation directe de deux bureaux d'études a été réalisée, mais une seule offre a été reçue.

Celle-ci étant très supérieure à l'estimation (15 320 € HT estimé pour une offre à 28 250 € HT), nous avons décidé de consulter une autre entreprise, dont nous attendons le retour.

Afin de ne pas perdre trop de temps dans l'attribution du marché et que l'étude puisse être réalisée durant l'hiver (période de nappe haute), il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation au Maire pour l'attribution de ce marché.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général de collectivité territoriale, notamment son article L2122-22 4°),

**Entendu** le rapport de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DONNE DELEGATION** au Maire pour passer et exécuter le marché relatif aux études d'infiltration des sols dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration, dans la limite des crédits inscrits au budget.

#### 4) Budget principal 2019 – Décision modificative n°4

Monsieur Daniel DUSSOLIN expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications au budget principal pour :

- Un complément de crédit au chapitre 011 en section de fonctionnement, financé par un prélèvement sur les dépenses imprévues ;
- La régularisation d'opérations d'ordre patrimoniales en section d'investissement (12 000 € en dépenses et en recettes) et de l'écriture de sortie du patrimoine du ring de boxe suite à sa cession au club de boxe (2 500 €) ;
- Des virements d'articles à articles au sein des opérations « Camping » (5 000 € prélevé sur l'article 2313 de l'opération « camping » et viré sur l'article 2132, pour le financement de la signalisation du point de regroupement à l'entrée du camping, qui n'a pas pu être réalisée dans le cadre du marché de mise en accessibilité de la même opération) et « Travaux dans les bâtiments » ;

Ces écritures se présentent de la manière suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues	4 000.00			
<b>TOTAL 022 : Dépenses imprévues</b>	<b>4 000.00</b>			
D-60612 : Energie - Electricité		2 000.00 €		
D-60613 : Chauffage urbain		2 000.00 €		
<b>TOTAL 011 : Charges à caractère général</b>		<b>4 000.00 €</b>		
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues	2 500.00 €			
<b>TOTAL 020 : Dépenses imprévues</b>	<b>2 500.00 €</b>			
R-1021 : Dotations				12 000.00 €
D-2111 : Terrains nus		12 000.00 €		
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>12 000.00 €</b>		<b>12 000.00 €</b>
D-1676 : Dettes envers locataires - acquéreurs		2 500.00 €		
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>2 500.00 €</b>		
D-21312-100 : Bâtiments scolaires	4 600.00 €			
D-21318-100 : Autres bâtiments publics		4 600.00 €		
<b>TOTAL Opération 100 (Travaux dans les bâtiments)</b>	<b>4 600.00 €</b>	<b>4 600.00 €</b>		
D-2132-815 : Immeubles de rapport		5 000.00 €		
D-2313-815 : Immobilisations en cours - Constructions	5 000.00 €			
<b>TOTAL Opération 815 (camping)</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>		
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>12 100.00 €</b>	<b>24 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur Daniel DUSSOLIN,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative n°4 à apporter au Budget Principal de l'exercice 2019.

#### Questions diverses

✚ Assainissement chemin des Agneloux : Jean-Claude PITTON dit que suite au diagnostic réalisé sur le réseau, nous avons été surpris de constater qu'il n'y avait pas d'amiante. Il demande quelles en sont les conséquences sur le projet. Monsieur le Maire dit que le maître d'œuvre a repris son étude et propose désormais de déposer l'ancienne canalisation d'assainissement du chemin des Agneloux et de la rue du Vieux Blanchon et de poser deux canalisations neuves pour les eaux usées d'une part et les eaux pluviales d'autre part (initialement, nous avons prévu de rénover la conduite d'eaux usées et de poser une conduite d'eaux

pluviales neuve). Nous ne devrions donc plus avoir de problème de profondeur de réseaux vers la Croix du Blanchon. Vincent BONNIER demande si beaucoup de sondages ont été faits. Monsieur le Maire répond que le diagnostic a été réalisé en deux temps, mais qu'il n'y a eu qu'un seul sondage avec ouverture de la route. Un doute demeure cependant sur les branchements, qui ne peuvent pas tous être vérifiés préalablement. Vincent BONNIER dit que le réseau a pu être posé en plusieurs fois et que le sondage effectué n'est peut-être pas représentatif. Monsieur le Maire répond que ce sondage a été fait près de la ferme « Faure », sur la partie a priori la plus ancienne du réseau.

✚ Fibre optique : Karima RABEHI demande des précisions suite à l'article paru dans la Feuille bleue. Monsieur le Maire explique que le SIEA a une nouvelle politique : il procède au déploiement de la fibre sur la totalité du territoire de la commune en utilisant des fourreaux et ou supports existants (fibre ou téléphone), afin de limiter au maximum le génie civil et donc le coût du projet. Il nous a donc annoncé que la totalité du territoire de la commune devrait être desservi d'ici fin 2020. Tous les nœuds de raccordement optiques (NRO) seront installés allée des jardiniers, à côté du local des Jardins pondinois, au lieu d'être répartis dans les quartiers, comme cela avait été envisagé initialement. Pour l'instant, il semble que le planning des études soit respecté. Vincent BONNIER demande si nous avons un planning de déploiement. Monsieur le Maire répond que nous n'avons pas de planning détaillé, hormis l'objectif de couverture complète de notre territoire pour la fin de l'année. Nous ne savons pas non plus si le SIEA profitera de nos travaux d'assainissement au Blanchon, pour enfouir la fibre dans ce quartier. Il ajoute qu'une partie du réseau fibre pourra être déployé en aérien.

✚ PPRI : Jean-Claude PITTON dit que la commune a reçu le compte rendu de la DDT. Ce document confirme que l'étude du CEREMA est destinée à valider, ou à corriger si besoin, la première étude. Avec Richard DILAS, il a rencontré des représentants de la DDT et ils vont faire transmettre un dossier. Le cahier de doléances reste ouvert. Les habitants du Blanchon qui avaient déposé des remarques collectives dans le registre ont enfin reçu des réponses. Certaines lui semblent cependant dilatoires. Ces réponses vont être analysées et si nécessaires de nouvelles remarques seront inscrites dans le registre.

✚ Liaison piétonne : Jean-Claude PITTON demande comment seront posés les pare-vue. Monsieur le Maire répond que les pare-vue métalliques seront posés sur la couverture, avec reprise de l'étanchéité. Ils ne peuvent pas être posés sur les pergolas, car il n'y en a pas sur toute la longueur. Il ajoute que les enrobés vont être faits dans la semaine et que la moitié des plantations a déjà été réalisée. Il restera à faire l'éclairage public et les pare-vue. Les travaux devraient être finis mi-janvier 2020.

✚ Association des Amis du musée de la résistance de Nantua : Jean-Claude PITTON dit qu'il a assisté à l'assemblée générale. Le Président de l'association s'est félicité de l'augmentation de la fréquentation du musée. Des travaux importants ont été réalisés et le musée de Nantua sert désormais de référence à d'autres structures. Le musée a de nombreux projets et plusieurs expositions sont prévues en 2020, notamment sur le thème du racisme ou de la reconstruction après-guerre. Le cas de Dortan devrait être présenté. Jean-Claude PITTON dit qu'il va demander si le cas de Pont-d'Ain sera également évoqué. Il ajoute que l'association a un site internet qui est intéressant à consulter. En outre, une bande dessinée sur la rafle de Nantua en 1944, va être publiée en 2020.

✚ Antenne relais du chemin des Garennes : Vincent BONNIER demande des informations. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une antenne privée, installée par la société Orange, sur un terrain privé. Vincent BONNIER demande si la commune a un moyen d'intervention. Monsieur le Maire répond par la négative, puisqu'elle n'est pas sur le domaine public. Nous avons reçu une déclaration préalable, sur laquelle il n'y avait pas de motif légal d'opposition. Quoi qu'il en soit, il semble difficile de se plaindre à la fois des insuffisances du réseau de téléphonie mobile et de l'implantation de l'antenne.

✚ SR3A : Frédéric CRASSIN fait un bref compte rendu de la réunion des référents communaux à laquelle il a participé. Cette réunion a été l'occasion de faire le bilan des actions du syndicat en 2018 et 2019. Le syndicat représente désormais 1 300 km de rivière, 150 000 habitants, bassin plus importants qu'auparavant.

- En 2019, le syndicat a fait réaliser l'entretien de la digue de la Morette (arrachage de la renouée du Japon notamment). Le coût annuel de ces travaux est de 12 000 €.
- Il travaille sur un plan de circulation dans les Brotteaux, en particulier à Varambon où la fréquentation est excessive. Le SR3A a financé la pose de barrières métalliques pour réguler la circulation : cela devrait être efficace à condition que les cadenas ne soient pas retirés.
- Concernant les digues, à la demande de l'Etat, une étude va être lancée pour la sécurisation de celle de la Morette : un bilan doit obligatoirement être fait à intervalle régulier, avec contrôle de leur état et si nécessaire réalisation de travaux d'entretien. Monsieur le Maire dit que la digue des Bottières mériterait une étude similaire. Vincent BONNIER dit qu'il y en aura certainement une. Frédéric

CRASSIN confirme qu'une étude est en cours pour s'assurer que la digue des Bottières est toujours en état de jouer son rôle. Le rapport est attendu en 2020. Le coût de ces deux études est d'environ 80 000 €.

- Concernant la renouée du Japon, différentes solutions de traitement ont été expérimentées : coupe rase pour épuiser la plante, arrachage, épandage d'huiles essentielles, mais il n'y a pas de solution miracle.
- Il a travaillé sur le plan de gestion des affluents, et la gestion sédimentaire de la rivière d'Ain, notamment vers Varambon. Le dossier est prêt et sera soumis à enquête publique dès que la préfecture en aura fixé les dates. Le plan de gestion sédimentaire de l'Ain consiste à recharger les terrasses alluviales car le lit de la rivière s'affaisse. Ce plan s'étalera sur une dizaine d'années et comporte six points d'injection, notamment au niveau de Varambon et Priay. Les sédiments sont prélevés dans le lit de l'Albarine. En 2018, des sédiments avaient déjà été ajoutés au niveau de Pont-d'Ain.
- Il va également étudier la réfection du lit de l'Oiselon qui s'est beaucoup creusé ces dernières années.
- Il va engager des travaux de diversification aquatique sur les canaux de sortie des usines hydro-électriques. Monsieur le Maire dit qu'il a entendu parler d'une passe à poissons. Vincent BONNIER dit que des travaux sont prévus en accord avec la Fédération de pêche

Jean-Claude PITTON dit qu'il est surpris d'entendre parler de réinjection de sédiments à Pont d'Ain alors que l'on constate une accumulation importante entre les deux ponts. Monsieur le Maire dit qu'il en a déjà discuté avec le SR3A, mais qu'il ne veut pas les enlever car cela accentuerait le creusement du lit. Frédéric CRASSIN dit que les études n'ont pas montré d'intérêt à faire enlever ces sédiments. Jean-Claude PITTON demande si on peut y avoir accès. Frédéric CRASSIN répond qu'il faut voir avec le SR3A. Monsieur le Maire dit que la présence de ces sédiments va amener de la végétation qui risque de créer des embâcles et gêner l'écoulement de la rivière. Marie-Claire BULLIFFON demande ce que l'on entend par « creusement du lit de l'Oiselon ». Monsieur le Maire répond que le lit de l'Oiselon s'enfonçe de plus en plus et qu'il y a des endroits où le ruisseau disparaît.

✚ Cérémonie des vœux du 11 janvier : Jean-Paul PERRET dit qu'une animation musicale est prévue et qu'elle sera suivie d'un vin d'honneur offert à la population. Ensuite, la commune offrira un repas froid aux élus, aux responsables d'association... Pour la bonne organisation des choses, il aurait besoin de savoir qui projette de rester pour ce repas, puis pour le rangement.

✚ Elections municipales : Monsieur le Maire demande à chacun d'être disponible pour la tenue du bureau de vote les 15 et 22 mars prochains, ainsi que pour le dépouillement.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est close à 21h45.

**Prochain Conseil municipal : lundi 20 janvier 2020 à 20h00.**

**Le Maire**

**Le secrétaire de séance,**

**Gérard GUICHARD**

**Martine BEAULIEU**